

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le deux septembre, le conseil municipal convoqué le 26 août 2020, s'est réuni, sous la présidence de M. GLEZGO Hervé, Maire, à 19h00.

Sont présents : M. ACLOQUE Joël, M. DESCHAMPS Romuald, Mme DESCHAMPS Clara, M. ESPEROU Louis-Claude, M. GLEZGO Hervé, M. GOMES Carlos, Mme LE RIDANT Claudine, Mme PORTHEAULT Rolande, M. POULOUIN Alain, Mme POUSSIN Séverine.

Absents excusés : Mme Chantal ARNAUD, Mme Aurore GALICZ, Mme Véronique LECEUVE, M. Jean Philippe VIVET

Mme Aurore Galicz a donné pouvoir à M. Joël ACLOQUE

Mme Véronique LECEUVE a donné pouvoir à M. Hervé GLEZGO

M. Romuald DECHAMPS est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION : COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS, **rapporteur H. Glezgo**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Considérant qu'il convient de proposer 24 commissaires à monsieur le Directeur des services fiscaux qui constituera la commission communale des impôts directs,

BARBAUD Philippe	COURTEMANCHE Marie-Hélène
ACLOQUE Joël	FOURNIER Philippe
MATHEY Pierre	VAZEILLE Jean-Paul
BATON Claude	GAILLARD Gérard
CHEVALIER Arlette	DUMONTIER Joris
BOVE Jean-Claude	DESRUNES Josette
ESPEROU Louis Claude	GAILLARD Jean-Pierre
JONQUET Sébastien	SELO Patrick
POULOUIN Alain	KOSIANSKI Jacques
LAGACHE Sylvie	OLLIVIER Jeannine
BONDON Sonia	RAJCH Marie-Thérèse
ARSAYE Jean-Clément	LEROY Catherine

Votant : 12
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : REFECTION TEMPORAIRE CHEMIN DES URSULINES,
rapporteur C. Gomes

Considérant que la rue des Ursulines est fermée à la circulation, sauf pour les riverains, depuis le 5 mars 2020 ;

Considérant que cette voie permet de relier Gisors, Saint Paer et Saint Denis le Ferment ;

Considérant que la réfection de cette voie n'est pas budgétisée pour l'année 2020 ;

Il convient de procéder à une réfection temporaire de la voie, consistant en un rebouchage des différents nids de poules qui se sont formés avec du béton.

Précisons que la réfection totale de la voie devra intervenir au plus tard en avril 2021 pour, entre autre, permettre au tour cycliste de l'Eure de passer par là.

Cette proposition est soutenue par la commission urbanisme.

Votant : 12
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : CHANGEMENT DES VEHICULES DE VOIRIE, rapporteur C.
Esperou

Considérant que les deux véhicules des agents communaux sont en fin de vie,

Considérant l'avis des agents concernant les choix possible,

Considérant les besoins de la commune,

Il convient de remplacer les véhicules existants par des véhicules de type mini fourgon Piaggio.

Le véhicule benne est le seul remplacé dans l'immédiat, le fourgon tolé sera remplacé début 2021.

L'offre reçue pour le fourgon benne est de 20 560€ TTC, tout équipé (gyrophare, triangle, attelage)

Cette proposition est appuyée par la commission Finances et Marchés. (Devis en P.J.)

Votant : 12
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION : ACQUISITION D'UN VEHICULE ADMINISTRATIF, rapporteur
C. Esperou**

Considérant les besoins des agents ainsi que des élus,

Considérant que les réunions avec les partenaires (Etat, CAF, ...) sont pour la plupart organisées sur Evreux, Vernon ou Les Andelys,

Considérant que les agents n'ont pas à assumer financièrement la charge des déplacements liés à leur fonction,

Considérant la nécessité pour la commune d'avoir une représentativité correcte,

Considérant la nécessité de transporter le pain de la cantine scolaire dans des conditions d'hygiène optimales,

Considérant qu'un des agents municipaux est en situation de handicap et ne peut conduire que des véhicules avec boîte « automatique » ,

Il convient d'acquérir un véhicule « administratif » à l'usage des agents municipaux et élus, pour tous les déplacements liés à leurs fonctions. Le modèle retenu est un Toyota Yaris Hybride, pour un coût de 19 050€ TTC (livraison janvier). Si un véhicule équivalent ou de gamme inférieur est à l'acquisition, la commune se porte acquéreur.

Cette proposition est appuyée par la commission Finances et Marchés.

(Devis en P.J.)

Votant : 12
Abstention : 2 (Romuald Deschamps, Claudine Le Ridant)
Contre : 4 (Joël Acloque, Aurore Galicz par procuration, Alain Poulouin, Rolande Porthault)
Pour : 6

La délibération est adoptée à la majorité relative.

**DÉLIBÉRATION : IMPRESSION DE LA COMMUNICATION COMMUNALE, R.
Deschamps**

Considérant le coût induit par la précédente communication, (1100€ / an)

Considérant le souhait de la municipalité d'avoir une communication plus claire, plus régulière et plus intéressante,

Considérant qu'il faut de fait avoir une communication imprimée en couleur, de fréquence mensuelle,

Il convient de faire imprimer le support de communication communale par la société INTERPLAN.

Cette proposition est appuyée par la commission Finances et Marchés.

(Tableau des devis comparatif en P.J.)

Votant :	12
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	12

QUESTIONS DIVERSES :

Concernant les problèmes récurrent à la SECOMILE, la direction a-t-elle été prévenue ? Une entrevue doit-elle avoir lieu ?

Oui, la direction a été avertie par Monsieur le Maire, un rendez vous doit avoir lieu très prochainement.

Un arriéré de 50k€ relatif à la PFAC est signalé, où en est-ce ?

Toutes les PFAC sont transmises à la trésorerie, et dans la mesure où certains administrés demandent des étalements de paiement, il ne nous est pas possible de savoir précisément où en est le remboursement. Quoiqu'il en soit, aucune facture n'est laissée de côté, tout est bien transmis à la trésorerie.

La séance est close à 20h20

Pièces Jointes

Tableau comparatif des tarifs pour impression de la communication municipale

	Bureau Vallée (60)	Imprim'Gisors (27)	Interplan (95)
€/série	294,90 €	204 €	126 €
livraison	/	0 €	/
€/ an TTC	3 243,64 €	2 244 €	1 386 €